Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

République Française - De ID: 030-213003056-20201209-AR2020\_024-AR



## **COMMUNE DE SALINDRES - 30340**

## ARRETE

## Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-18;

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 04/10/2017

**VU** la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en date du 16 juillet 2019 (modification n°1)

VU l'arrêté du Maire portant mise à jour du Plan local d'urbanisme en date du 09/07/2020

**VU** l'arrêté préfectoral n°30-2020-12-03-001 instaurant une servitude de passage pour prolonger une canalisation publique d'assainissement et eaux usées sur des parcelles privées : chemin de la transhumance lieu-dit Puech Vaudon.

VU le plan ci-annexé.

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salindres est mis à jour à la date du présent arrêté. Cet effet, une nouvelle servitude d'utilité publique à été reporté sur le plan des servitudes ainsi que sur le plan annexé.

<u>ARTICLE 2</u>: La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie

ARTICLE 3: Le dossier sera transmis pour avis à Monsieur le Préfet

<u>ARTICLE 4</u>: Une copie du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet. Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait à Salindres, le 09/12/2020

Le Maire Y.COMTE